



## Commission des solidarités

### 1314 - Hébergement d'urgence

#### Solde de financement 2011 pour les organismes en charge de l'hébergement et de l'accueil de jour

#### Rapport n° CP/2011/835

#### Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

#### Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux organismes en charge de l'hébergement et de l'accueil de jour des personnes en grandes difficultés sociales.

Les organismes ayant en charge des logements et des places d'hébergement ou l'accueil des personnes en grandes difficultés sociales réalisent leurs actions depuis de nombreuses années sur le territoire de la CUS et sur le reste du Département.

Ces structures ont pour mission d'héberger ou d'accueillir des personnes isolées, des couples et des familles présentant de grosses difficultés sociales, financières et d'accès au logement.

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde à ce titre une aide financière qui permet de subvenir à leur fonctionnement.

Le tableau joint en annexe précise les montants versés pour 2011, par structure.

Le montant total des engagements pour 2011 s'élève à 798 000 €.

Une avance de 50% du montant de la subvention octroyée en 2010 a été accordée lors de la réunion de la Commission Permanente du 6 décembre 2010.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités du 10 octobre 2011.

Il est proposé pour l'exercice 2011 d'accorder aux structures le solde de 50%, soit un montant de 399 000,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25601	65-65737-72	104 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €
25602	65-6574-72	707 000,00 €	348 000,00 €	348 000,00 €

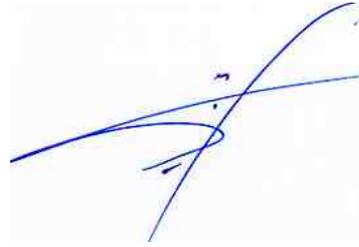
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le versement du solde de financement 2011 de 50% pour l'ensemble des organismes figurant au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs la convention-type correspondante et autorise son Président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.*

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL